

## **Club nouveaux entrepreneurs**

**(pour les nouveaux membres dans les clubs existants et dans les nouveaux clubs\*)**

Offrir l'opportunité à de nouveaux entrepreneurs, âgés de moins de 35 ans et en affaires depuis un maximum de 60 mois, de vivre l'esprit d'entraide à travers le plus grand réseau de chefs d'entreprise au Québec.

**But :** Aider ces nouveaux entrepreneurs à se développer dans leurs quatre responsabilités de chefs d'entreprise (Réussir son équilibre et son rayonnement, Assurer la continuité, Structurer l'entreprise, Développer l'entreprise).

### **Moyens :**

- Rassembler les candidats dans un club composé de neuf nouveaux entrepreneurs, non-concurrents et non-fournisseurs, qui se rencontrent huit fois annuellement.
- Faire partie du plus grand réseau d'échange d'expériences vécues, de « comment faire » et de contacts (1 600 chefs d'entreprise et une centaine d'experts-conseils).
- Participer à divers rassemblements portant sur le rôle et la vie d'un chef d'entreprise (colloques, congrès, forums, Chefs en ligne, ateliers thématiques).

### **Critères d'admissibilité :**

- Être le chef de l'entreprise (principal actionnaire actif dans l'entreprise)
- Entreprise québécoise étant en activité depuis moins de 60 mois
- Entrepreneur de moins de 35 ans
- Se soumettre au même mode d'intégration et aux mêmes règles qu'un membre régulier

### **Avantages :**

- Un lieu pour échanger avec de nouveaux entrepreneurs qui vivent les mêmes réalités
- Un groupe qui permet de valider ses prises de décisions
- Des « comment faire » pour progresser en tant que chef afin de mieux réussir l'entreprise
- Des outils pour se développer dans ses forces, gagner du temps et valider ses décisions
- Des témoignages inspirants de chefs qui ont vécu la croissance de leur entreprise

**Aide accordée :** Le **Secrétariat à la jeunesse du gouvernement du Québec** apporte un appui financier permettant de couvrir 100 % de la cotisation annuelle pour un nouveau membre pour une période d'une année. D'ici la 3<sup>e</sup> année, le nouvel entrepreneur doit payer une part sociale de 1 000 \$ pour devenir membre en règle du Groupement. (Nous recommandons un paiement étalé dès la première année.)

*\*Une aide financière équivalant à 50 % de la cotisation annuelle est offerte aux nouveaux entrepreneurs déjà dans un club, s'ils ne sont pas en mesure de payer leur cotisation pour leur deuxième année.*

**Statut du candidat au Groupement :** membre provisoire nouvel entrepreneur jusqu'au règlement de la part sociale.

**Les clubs de nouveaux entrepreneurs : un outil unique au Groupement  
pour vous aider à progresser et à réussir!**